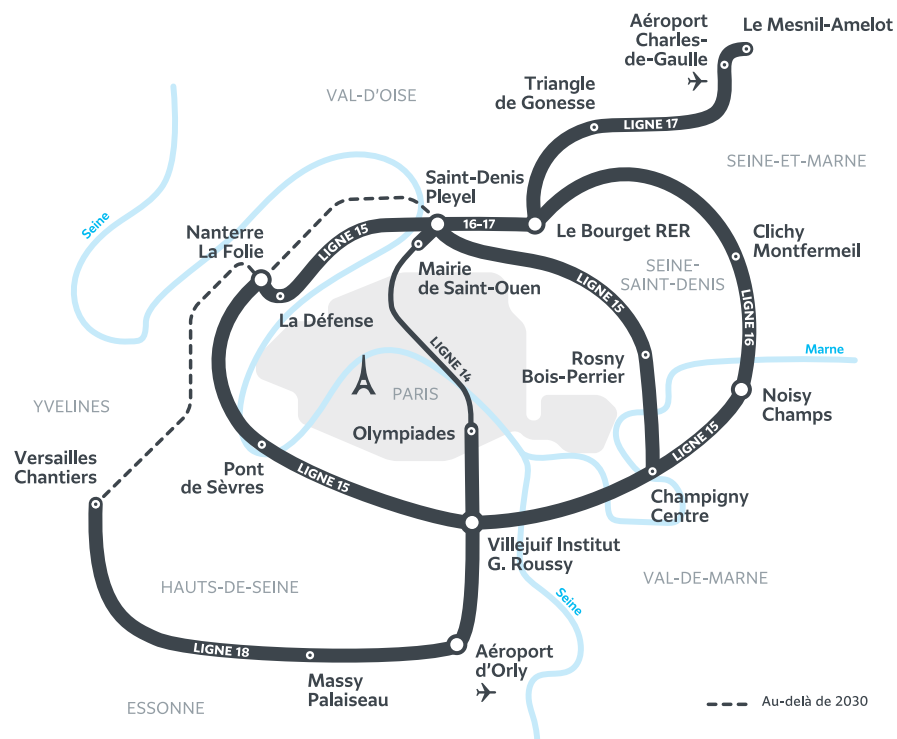


# LE GRAND PARIS EXPRESS À L'HORIZON 2030

Le Grand Paris Express permettra la création de **200 km de lignes de métro automatique**, ainsi que la construction de **68 nouvelles gares** reliant les grands pôles économiques de l'Île-de-France, ses 3 aéroports et ses gares TGV.



La Société du Grand Paris est chargée de la conception et de la réalisation du nouveau métro automatique, très majoritairement souterrain, qui reliera les banlieues entre elles et à la capitale.

# Grand Paris express

## MÉMO

# LES BESOINS D'ACCÈS AUX PARCELLES ET BIENS PRIVÉS

Le Grand Paris Express est un projet de transport majeur en Île-de-France.

Il a pour ambition de relier les territoires entre eux avec ses 200 km de lignes de métro automatique mais aussi de faciliter la vie quotidienne des Franciliens en réduisant considérablement les temps de trajet.

Les études de sols et du bâti réalisées par la Société du Grand Paris depuis 2012 ont permis d'affiner le tracé des lignes.

Désormais, la préparation du chantier requiert une connaissance plus détaillée des sites et des sous-sols à proximité immédiate du futur métro.

Pour cela, la Société du Grand Paris conduit plusieurs types d'analyses qui nécessitent des interventions sur des parcelles et biens privés.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CES ÉTUDES ?

- ▶ ADAPTER LES MÉTHODES CONSTRUCTIVES QUI SERONT UTILISÉES
- ▶ ASSURER LA PROTECTION DE VOS BIENS
- ▶ DÉFINIR LES CONTRÔLES À METTRE EN PLACE AVANT ET DURANT LES TRAVAUX

## LES INTERVENTIONS

### Les sondages de sols

Ils sont menés pour caractériser avec une extrême précision la nature des sous-sols traversés.

Il existe 2 types de sondages :

- « géotechniques », qui déterminent le niveau de résistance des sols ainsi que le niveau des nappes phréatiques ;
- environnementaux, qui ont pour objectif d'évaluer le niveau de pollution des sols afin d'assurer une gestion adaptée des terres qui seront extraites lors des travaux de génie civil.

### Les diagnostics et reconnaissances du bâti

Les diagnostics visent à avoir une parfaite connaissance de l'état des ouvrages et bâtiments situés à proximité du tracé, pour les parties en surface et en sous-sol. Ils se font à partir d'études documentaires et de visites sur site. Des travaux de reconnaissances complémentaires des structures des bâtiments et des fondations peuvent être réalisés. Il peut s'agir de sondages, de fouilles ou d'essais divers visant à contrôler la nature des fondations et du sol.

### Les reconnaissances environnementales

Elles ont pour objectif de fixer les normes à respecter et les dispositions à prendre pour protéger les sites naturels et le cadre de vie

des riverains. Ces diagnostics sont établis sur la base :

- de passages d'écologues au niveau des espaces verts ou des friches afin de procéder à un inventaire de la faune et de la flore ;
- d'inventaires des zones polluées et des nappes d'eaux souterraines (à partir des sondages réalisés) ;
- de mesures des niveaux de bruits actuels sur les sites et ouvrages à proximité des futurs chantiers du métro.

### Investigations complémentaires des réseaux

Avant toute intervention, une connaissance fine des réseaux souterrains existants (gaz, internet, eau, électricité, etc) est nécessaire. En cas d'information manquante, la Société du Grand Paris doit engager des investigations complémentaires.

### Les diagnostics avant démolition

Avant toute démolition, certains diagnostics s'avèrent obligatoires (sécurité des intervenants ou pour l'optimisation de la gestion des déchets). Ces diagnostics sont variés : pour les chaussées, des sondages carottés de faibles épaisseurs sont réalisés ; pour les bâtis, des prélèvements de matériaux sensibles nécessitant un traitement particulier sont effectués.

## QUESTIONS / RÉPONSES

### Où sont-elles réalisées ?

Tout au long du futur réseau du Grand Paris Express, à proximité immédiate du tracé.

### Quels types d'interventions sont réalisés ?

Cela dépend des investigations nécessaires sur chaque parcelle : sondage par forage, fouille manuelle, reportage photo, pose de capteur... Ces opérations sont préalablement expliquées par les experts au particulier concerné.

### Qui réalise ces interventions ?

La Société du Grand Paris mandate des bureaux d'études spécialisés dans l'ingénierie du bâtiment et des sols pour piloter les entreprises qui interviennent sur les sites concernés.

### Comment sont-elles programmées ?

Après l'identification de la parcelle et une première phase d'enquête, les entreprises mandatées contactent le propriétaire ou son représentant pour l'informer et collecter les renseignements nécessaires. En fonction des informations recueillies et de l'intervention à réaliser, les experts établissent un programme avec le propriétaire (emplacement sur la parcelle, calendrier, convention d'intervention, état des lieux et suivi pendant la phase d'investigation, remise en état et constat de fin d'intervention).